

Principales caractéristiques financières

Type

Obligation de droit français, garantie en capital à l'échéance

Prix d'émission le 22/02/2010

99,50% de la valeur nominale

Émetteur

SG Option Europe, filiale à 100% de la Société Générale

Date d'échéance

04 juin 2018

Garant

Société Générale (Moody's Aa2 ; Standard & Poor's A+)

Dates de remboursement anticipé

03/06/2011 ou 05/06/2012 ou 04/06/2013 ou 04/06/2014

Devise

EUR

Sous-jacent

Indice CAC 40®

Cotation

Bourse de Luxembourg

Code produit Eusipa

1100 - Uncapped Capital Protection

Code Isin

FR0010852640

Marché secondaire

Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché

Éligibilité

Contrats d'assurance-vie
Compte titres

Commission de distribution

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum égale à 0,975% du montant effectivement placé

Période de commercialisation

Du 22/02/2010 au 25/05/2010, le prix d'offre progressera régulièrement selon un taux annuel de 2% pour atteindre 1000 euros le 25/05/2010.

Commission de souscription

Néant

Valeur nominale

1 000 Euros

Règlement/Livraison

Euroclear France

Informations Importantes

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'émission fait l'objet de «Final Terms» (en date du 19/02/2010) se rattachant au programme (en date du 28/04/2009) approuvé par la CSSF et formant ensemble un prospectus approuvé par la CSSF et conforme à la directive 2003/71/EC. Le résumé du prospectus relatif aux titres ainsi que les «Final Terms» sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus et les «Final Terms» sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com». Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par Société Générale, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale. LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSES OBTENUS SUR DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Pour certains produits bénéficiant d'une protection ou d'une garantie du capital, une telle protection ou garantie du capital est uniquement assurée à la Date d'Echéance. Le prix du produit peut donc, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur à cette protection ou garantie du capital. De plus, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cette protection ou garantie du capital suppose que l'émetteur du produit (l'«Emetteur»), son garant (le «Garant») et/ou leurs filiales concluent des opérations de couverture qui peuvent impacter la liquidité du produit et dont le coût peut avoir un effet sur le prix de marché du produit. Ainsi le prix de marché et la liquidité du produit peuvent être différents du prix et de la liquidité du (ou de leurs) sous-jacent(s). L'Emetteur, le Garant et/ou leurs filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur l'investissement. Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie: l'investisseur doit être conscient que le prix du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au montant du capital garanti à l'échéance. En dehors des cas où Société Générale s'engage à assurer un marché secondaire sur le produit, il n'existe pas de marché liquide sur lequel le produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel le produit pourra être revendu. Le produit peut, le cas échéant, comporter un effet de levier. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'il en résulte notamment que la variation de la valeur du produit amplifiera la variation de la valeur des sous-jacents ou des éléments de référence. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. «CAC 40®» et «CAC®» sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V. Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy

92987 Paris – La Défense Cedex

Siège social : Société Générale,

29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris – Numéro APE : 651 C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI

Adequity 

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking



CAC GARANTI

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général

- Une indexation partielle à l'indice CAC 40® afin de bénéficier du rebond potentiel des marchés actions français
- Un mécanisme de maturité anticipée activable de l'année 1 à l'année 4
- Une garantie intégrale du capital à l'échéance
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de maturité anticipée)

Adequity 

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking

Un double objectif

Grâce à une indexation à la performance de l'indice CAC 40® (retenue chaque mois dans la limite de +4%), CAC Garanti vous permet de **profiter du rebond potentiel des marchés actions français** tout en bénéficiant d'une **protection intégrale du capital** à l'échéance dans un environnement de marché toujours incertain.

Un mécanisme d'accumulation des performances

- A l'issue de chaque mois, la performance de l'indice CAC 40® depuis le début du mois est calculée. Cette performance est retenue dans la limite de +4%.
- On détermine alors la Performance Accumulée égale à la somme de ces performances mensuelles enregistrées depuis le lancement.

Un mécanisme de maturité anticipée activable à l'issue de l'une des 4 premières années

- De la première à la quatrième année, dès qu'à l'une des dates de constatation annuelle, la Performance Accumulée est **supérieure ou égale à un seuil prédéfini, un mécanisme de maturité anticipée est activé**. L'investisseur reçoit alors :

100% de son capital initial¹
+
Un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine

Année d'activation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Seuil d'activation	+10%	+20%	+30%	+40%
Valeur de remboursement	110 %	120 %	130 %	140 %
Taux de Rendement Annuel	+9,7 %	+9,4 %	+9,0 %	+8,7 %

Mécanisme de remboursement à maturité

- A l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé précédemment, l'investisseur reçoit :

100% de son capital initial¹
+
200% de la Performance Accumulée finale

- Si la Performance Accumulée finale est négative, elle sera considérée comme nulle. Ainsi la valeur de remboursement retenue est au minimum égale à 100% du capital initial.

¹ Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie: l'investisseur doit être conscient que le prix du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au montant du capital garanti à l'échéance.

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Scénario favorable

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	...	Mois 23	Mois 24	Mois 25	...	Mois 96
Performance mensuelle observée de l'indice CAC 40®	2,0 %	6,0 %	5,0 %	...	2,5 %	3,0 %			
Performance Retenue	2,0 %	4,0 %	4,0 %	...	2,5 %	3,0 %			
Performance mensuelle Accumulée	2,0 %	6,0 %	10,0 %	...	19,0 %	22,0 %			

A l'issue de l'année 2, la Performance Accumulée est supérieure au seuil de +20% (+22%), le mécanisme de maturité anticipée est alors activé.

L'investissement se termine et l'investisseur reçoit **120% de son capital initial**.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **+9,4%**.

Scénario médian

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	...	Mois 23	Mois 24	Mois 25	...	Mois 96
Performance mensuelle observée de l'indice CAC 40®	1,0 %	1,5 %	2,0 %	...	1,5 %	2,5 %	2,5 %	...	0,5 %
Performance Retenue	1,0 %	1,5 %	2,0 %	...	1,5 %	2,5 %	2,5 %	...	0,5 %
Performance mensuelle Accumulée	1,0 %	2,5 %	4,5 %	...	12,5 %	15,0 %	17,5 %	...	34,0 %

A l'échéance des 8 ans, la Performance Accumulée s'élève à +34%.

L'investisseur reçoit alors **168% de son capital initial**, soit 100% de son capital initial + 200% de la Performance Accumulée finale (+68%).

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **+6,7%**.

Scénario défavorable

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	...	Mois 23	Mois 24	Mois 25	...	Mois 96
Performance mensuelle observée de l'indice CAC 40®	-1,0 %	-2,0 %	-6,0 %	...	-5,0 %	-2,0 %	-5,0 %	...	-1,0 %
Performance Retenue	-1,0 %	-2,0 %	-6,0 %	...	-5,0 %	-2,0 %	-5,0 %	...	-1,0 %
Performance mensuelle Accumulée	-1,0 %	-3,0 %	-9,0 %	...	-4,5 %	-6,5 %	-11,5 %	...	-29,0 %

A l'échéance des 8 ans, la Performance Accumulée s'élève à -29%.

L'investisseur reçoit alors **100% de son capital initial**.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de **0%**.

L'indice CAC 40® : l'indice de référence des valeurs françaises

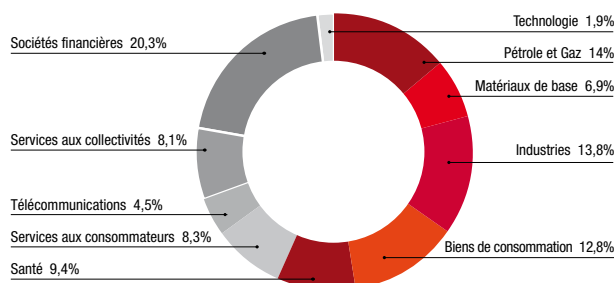
L'indice CAC 40® est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

Évolution de l'indice CAC 40®



Source : Datastream, du 15/01/88 au 15/01/10

Répartition sectorielle



Source : Euronext au 29/12/09

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages

- CAC Garanti bénéficie d'un mécanisme transparent.
- L'investisseur bénéficie d'une garantie intégrale du capital initialement investi à l'échéance des 8 ans.
- A l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé, CAC Garanti permet de bénéficier d'une indexation à hauteur de 200% de la Performance Accumulée finale.
- En cas d'activation du mécanisme de maturité anticipée, l'investisseur peut bénéficier, en plus de 100% de son capital initialement investi, d'un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine.
- L'investisseur bénéficie d'une exposition à l'indice CAC 40®, l'indice de référence des valeurs françaises.

Inconvénients

- La garantie en capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 25/05/2010 et conservant l'instrument financier jusqu'au 04/06/2018.
- La performance mensuelle de l'indice CAC 40® est retenue dans la limite de +4%.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice CAC 40® en raison du mécanisme de plafonnement des gains en cas d'activation du mécanisme de maturité anticipée.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans (mécanisme de maturité anticipée de l'année 1 à l'année 4 ou remboursement à l'échéance des 8 ans).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice CAC 40®.